

# Parc de Bellevue



## Règlement intérieur Camping Parc de Bellevue

Le présent règlement intérieur et règlement général du camping s'applique à tous les vacanciers, résidents, loueurs ou occupants même occasionnels

### 1 - ACCÈS CAMPING

- RÉCEPTION : juillet et août de 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h (hors saison voir affichage).
- Départ anticipé : emplacement ou locatifs, quel que soit le motif du fait du locataire (météo ou tout autre), AUCUN remboursement sera effectué.
- Barrière automatique en juillet et août horaire de 7 h à 23 h. Arrivé et accès de nuit interdit.
- Visiteurs : emplacement ou locatif ou résidentiels payants : ils devront s'annoncer en réception aux heures d'ouverture et obligatoirement stationner le véhicule sur le parking d'entrée. Les accès au camping sont payante 3 € par adulte et 2 € par enfant (ainsi que les visiteurs non évoqués sur le contrat pour les propriétaires).

### 2 - INFORMATION EMPLACEMENT

- Occupation : limitée à 6 personnes (bébé inclus) et **un seul véhicule**.
- Le numéro d'emplacement sera attribué le jour de l'arrivée à chaque client.
- Tout séjour commencé est dû : aucune réduction ne sera accordée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
- Tenue des emplacements : aux bons soins des vacanciers et des propriétaires de mobil-home qui devront laisser propre durant tout le séjour et lors de leur départ. Toutes détériorations des arbustes plantes... seront facturés.
- Barbecue : gaz et électrique uniquement pas de barbecue charbon sur les emplacements. Des barbecues communs à coté des sanitaires sont à votre service.
- Linge : étendage sur séchoir obligatoire aucun fil entre les arbres n'est autorisé. Il est interdit de gaspiller l'eau ou de laver sa voiture ou camping-car.
- Nuisances sonores : silence de 23 h à 7 h toute l'année, dans la journée les nuisances devront être discrètes pour pas gêner le voisinage. Chacun devra respecter le calme nocturne.
- Circulation : limitée à 10 km/h interdite de 23 h à 7 h. Les vélos : leur circulation implique le respect du code de la route et des mesures de sécurité. Les vélos de nuit sans lumières sont interdits dans le camping pour des raisons de sécurité.
- Mineurs : non acceptés pour des raisons de sécurité ; le camping ne répondant pas aux normes des centres de vacances et de loisirs, il ne peut accueillir en séjour individuel ou en groupes de mineurs de moins de 18 ans hors du domicile familial non accompagné d'un des parents ou administrateur légal résident sur le même emplacement ou locatif.
- Nos sanitaires : nous vous remercions du soin apporté aux installations et au respect des autres vacanciers. En cas de défaillance technique ou entretien avertir immédiatement la réception, deux à trois passages de nettoyage journalier. Sanitaire interdit pour les propriétaires de mobil-home ou chalet.

### 3 - PRESTATIONS SUR PLACE

Les prestations sont gérées par des partenaires locataires indépendants. Chacun assure ses affichages et ses horaires d'ouverture, et ses tarifs...

- ÉPICERIE : vous trouverez les produits de dépannage car une grande surface est située à 800 m du village.
- SNACK et RESTAURANT et PLATS À EMPORTER.
- BAR crêpes glace gaufre... Rappel bar un document justifiant votre date de naissance peut vous être demandé avant de vous servir. Toute boisson alcoolisée est refusée aux mineurs conformément à la loi ou à un adulte si son état laisse apparaître un degré d'alcool déjà suffisant.
- ANIMATION : sur juillet et août : en journée tir à l'arc, poney, aquabike... Club enfants voir planning chaque semaine ; animation en soirée au bar 2 fois par semaine. En cas où l'établissement subirait une météo très défavorable, tempête, accidents ou motifs administratifs, le camping sera en droit ou en obligation à modifier ou supprimer ses prestations et activités. Dans différents cas un affichage sera établi à l'attention de la clientèle. En revanche aucune réduction ne sera effectuée sur les contrats et séjour en cours.
- MACHINE À LAVER ET SÉCHER : vente de jetons au heure d'ouverture.
- WIFI : wifi gratuit sur l'enceinte du bar.

## 4 - PISCINE CHAUFFÉE ET TOBBOGAN AQUATIQUE

- Accès réservé uniquement à la clientèle du camping.
- Ouverte de courant juin au 15 septembre (sauf aléa de la météo important), elle n'est pas surveillée, affichage du règlement à l'entrée du parc aquatique.
- Accès interdit aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés d'un adulte.
- Le règlement du toboggan aquatique est affiché et toute personne respectant pas les consignes devra sortir du bassin.
- Les shorts ou bermudas trop long ou les caleçons sont interdits.
- **Pas de bouées, ballons ou autre jeu dans l'enceinte du parc aquatique.**
- Pour les bébés le port de la couche spéciale bain et maillot sont obligatoires.
- Les chaussures doivent rester à l'entrée.
- **Aucune nourriture et boisson n'est autorisée dans l'enceinte du parc aquatique.**

## 5 - JEUX

2 frontons avec panier de basket et but de foot. Terrain de pétanque. Les jeux à ressorts, balançoire, pousse-pousse et maison toboggan sont accessibles dès 3 ans sous la responsabilité des parents. Voir règlement sur les panneaux à côté des jeux. Horaire maximum de 9 h 30 à 22 h 30. **RAPPEL** les petits jeux sont interdits aux grands et aux ados pour des raisons de sécurité et respect des normes du constructeur. **Chiens interdits sur l'aire de jeux.**

## 6 - RÈGLEMENTATION ANIMAUX

Seuls les chiens sont acceptés, à l'exception de ceux classés dangereux avec un animal par emplacement. Les carnets de santé sont obligatoires. Tenu en laisse, la promenade se fera en dehors du camping, le maître devra ramasser les besoins de son animal. Par respect des promeneurs et des riverains, les propriétaires devront prendre toutes leurs précautions pour leur balade. L'accès au jeu et parc aquatique est interdit avec les animaux. Il est interdit de laisser seul l'animal sur l'emplacement ou dans les locaux et veillez à limiter leurs aboiements.

SUR PLACE : LA MINI FERME, sécurisé de 22 h à 7 h. Ne pas courir après les animaux ou de grimper dans le parc et ne pas les maltraiter ils sont là pour le plaisir de tous. Chiens interdits.

## 7 - ÉCOLOGIE ET BIEN ÊTRE DE TOUS

ORDURES MÉNAGÈRES : pour le respect de l'environnement nous vous invitons à respecter le tri sélectif mentionné et obligatoirement déposer vos déchets aux différents containers situés à l'entrée du camping. Les déchets bois métal sont interdits. Non collectés vous devrez les porter vous-même à la déchetterie de La Tremblade. Il est interdit de faire rentrer des récupérateurs sur le camping.

## 8 - DIVERS

Le Parc de Bellevue revendique son calme et nature destiné à une clientèle familiale avec de jeunes enfants avec des animations qui s'arrêtent dès minuit et sont réalisées en intérieur. Lorsqu'un vacancier trouble ou cause des nuisances au voisinage ou perturbe l'intégrité des installations, la direction du camping se réserve le droit de mettre un terme immédiat à son séjour, sans indemnités ni compensation.

RESPONSABILITE DU CAMPING : il n'assume pas la responsabilité de garde des effets et des objets personnels dans l'enceinte du camping. En cas de problèmes graves durant la saison la responsabilité camping ne pourra pas être engagée. En cas de panne ou hors service ou non réapprovisionnement en raison des congés annuels d'un ou des équipements du camping de façon temporaire ou définitive lorsque celle-ci sont indépendantes de sa volonté ou liées à un cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité ou administrative ou liée à une dégradation météorologique. Le camping avertira par affichage du problème en cours. Il est de même en cas de modification des prestations ou activités ou animations en basse comme en haute saison pour ces mêmes motifs ou absence d'un employé sans préavis. Quelle que soit la situation le camping mettra tout en œuvre pour un retour à la normale dans les meilleurs délais et avertira par affichage de la situation ces modifications n'entraîneront pas de rabais financier.

Tout propos diffamatoire ou mensonger, colporté par tout moyen y compris internet et sites particuliers contre le camping feront objet de poursuites pénales.



30 Rue des Petits Commerces, Avallon 17530 ARVERT

(+33) (0)5 46 47 62 38

[www.campingparcdebellevue.com](http://www.campingparcdebellevue.com)